

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

L'**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu dans le cadre des demandes de dérogations mineures pour les propriétés suivantes :

- **Demande pour la propriété située au 140, chemin des Ancêtres**

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par cette demande de dérogation mineure :

Concernant le 140, chemin des Ancêtres, la dérogation concerne la marge latérale. Cette dérogation vise à accorder une marge latérale pour la galerie latérale à 1.3 mètres au lieu des 2 mètres demandés par le règlement de zonage.

Le Conseil prendra connaissance des avis lors de la séance ordinaire du lundi 6 mai 2024. De plus, la consultation publique aura lieu ce **15 avril à 18h30** à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville, au **101, rue de l'Hôtel-de-Ville**, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 2 avril 2024


MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE